

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : G. Louguet, J.P. Specq, C. Pette.

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2011

Excusés : V. Bouret qui a donné pouvoir à JP Specq, C. Popieul. Secrétaire de séance : N. Boutoille

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES VERTS PAR LE P.N.R

Notre commune a été retenue cette année pour des améliorations paysagères aidées par le **Parc Naturel Régional**. Un technicien du parc est venu présenter au conseil 4 aménagements : terrain face à la mairie, terrain entre la rivière et le cimetière, rue de la Baronne de Draëck et l'emplacement de la station d'épuration lorsque celle-ci sera remplacée. Il a précisé également les aides budgétaires dont on pourrait bénéficier. Le conseil est intéressé par l'offre ; une commission se réunira le lundi 26 septembre pour déterminer ce qui est faisable, notamment au niveau de l'entretien.

MODIFICATION DU PLU : RÈGLEMENT ZONE UA

Il est demandé à la CCRA compétente en ce domaine d'enclencher une procédure pour modifier 2 articles du règlement Zone Ua dont les termes trop restrictifs empêchent actuellement le propriétaire du Château de Cocove d'effectuer des travaux d'extension.

PROJET DE CONVENTION : HABITAT 62-59

La construction de neuf maisons est envisagée en direction de Polincove par la société 62-59. La commune accepte la convention qui verra se prolonger l'Impasse de Polincove jusqu'à un nouveau débouché sur la rue de la Baronne de Draeck. Les lotisseurs devront effectuer les aménagements : voirie, distribution d'eau, d'électricité et l'assainissement suivant le cahier des charges. A l'issue des travaux, l'entretien de ces réseaux devra être repris par la commune.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Le conseil décide l'affectation en recette pour la voirie d'une somme de 1196 € servant de garantie pour les travaux demandés au bureau B & R qui ont supervisé les travaux rue du Membre et rue Basse.

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS DE CENTRE AÉRÉ.

En l'absence de convention avec Ardres, une somme de 115,90 € sera versée à une famille pour dédommagement des frais engagés pour la fréquentation par leurs 2 enfants du centre aéré de cette ville, ceci au même taux que pour les enfants fréquentant les centres aérés de Muncq-Nieurlet ou de Ruminghem.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le conseil reconduit une délibération de 1989 qui prévoit l'exonération fiscale totale pour 2 ans dans les 3 cas suivants :

- Reprise d'une entreprise en difficulté
- Création d'une entreprise
- Installation de professions libérales : médecin, infirmier

QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal.

Les contrats de nos 2 CAE actuels ne pouvant être reconduits, M le Maire a embauché :

- Mlle Mélanie Boutoille en CAE.
- A signé un contrat jusqu'au 16 décembre,

à raison de 10 heures par semaine avec Mme Maizrat Sabrina.

Par ailleurs la cantine recevra une aide ponctuelle par Muncq-Nieurlet qui a engagé une personne en contrat d'apprentissage.

Travaux à l'église

Les travaux sont terminés, la dépense finale sera de l'ordre d'environ 32 000 €. La lucarne du clocher a été remplacée. Il a été demandé à M Bertrand Bayard de venir rétablir le chauffage.

Remplacement des fenêtres et portes aux écoles

A notre grande satisfaction, M Frédéric Létendart a réussi à effectuer ces travaux pendant la période des grandes vacances en rognant sur les siennes.

Taxe sur les factures d'électricité.

Une partie des taxes que vous versiez sur vos factures EDF ne seront plus reversées directement aux communes. Elles correspondaient à une recette de 4425 € au dernier compte administratif. La FDE qui la percevra désormais, devra décider de ce qu'elle en fera.

Viabilisation des parcelles sur la droite de la rue de la Baronne de Draëck, face au lotissement précité.

Pour amener l'électricité sur ces 4 parcelles, il en coûtera 7357,41 € TTC. Cette somme sera à partager par les quatre vendeurs. Pour l'eau : un peu moins de 28 000 € divisés en 3 tiers :

1/3 pour le syndicat des eaux

1/3 pour l'agence 62-59

1/3 pour les 4 vendeurs

Travaux rue Basse et Rue du Membre

Un contrôle des réalisations a été effectué par le Bureau d'étude B & R et des représentants du conseil. Les anomalies constatées ont été transmises à ISS qui a réalisé les travaux. Aucune réaction de cette société à ce jour.

Tribunal pour l'affaire Tonneau

La procédure engagée par M Tonneau contre la commune, le vendeur au sujet de la parcelle qu'il a acquise connaît de nouvelles extensions puisque maintenant ce sont l'Etat et le géomètre qui sont mis en cause.

SPANC et assainissement collectif

M le Maire précise que selon des statistiques l'assainissement de 59 maisons a été vérifié entre 2009 et 2010 à Recques, soit 26,5% des habitations. Dans la CCRA, ce pourcentage varie de 5 à 29%.

Par ailleurs le plan de zonage de l'assainissement de notre commune dressé par un bureau d'études pour le Syndicat des eaux est bloqué par les autorités de tutelles, submergées de demandes.

Accessibilité aux bâtiments communaux

Suite à une convention signée par la CCRA avec un bureau d'études, nos établissements publics : écoles, salle des fêtes, mairie et aussi église ont été vérifiés pour apprécier leur accessibilité aux handicapés.

Nous sommes conscients de certaines insuffisances mais nous ne tenons pas non plus à investir lourdement pour que l'église puisse devenir accessible aux aveugles par exemple.

Elections en 2012

2 tours des présidentielles : 22 avril et 6 mai

2 tours des législatives : 10 et 17 juin

Mise en demeure d'élaguer le long d'un fossé parallèle à la Rue Basse

Suite à de nombreuses demandes sans effet, le conseil demande que la propriétaire de la parcelle incriminée soit mise en demeure d'entretenir sa rive et d'élaguer ses arbres.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Une réunion est programmée **le mercredi 5 octobre, à 18 h 30**, en mairie afin de prendre les dispositions appropriées pour venir en aide aux personnes sinistrées, notamment lors d'inondations.

Toutes les personnes disposées à apporter leur concours y sont cordialement invitées. En cas d'indisponibilité ce jour-là, faites-nous savoir par écrit lorsque vous pouvez y contribuer. D'avance nous vous remercions de votre participation.

Rappel de bon voisinage :

Déchets verts : nous vous rappelons qu'un ramassage a lieu une fois par semaine. Evitez de les brûler (surtout en centre du village) et d'incommoder ainsi votre voisinage.

Haie et arbres sur le domaine routier : veillez à ce qu'ils ne débordent pas sur la voie publique.

Voirie : Nous rappelons à chaque riverain de veiller à ce que les cailloux de leur entrée n'empiètent pas sur la voirie. En cas d'accident leur responsabilité pourrait être engagée.

Si tout ceci se fait régulièrement cela évite bien des désagréments. Merci pour votre diligence.



Listes électorales : Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques !

Elles sont recevables en Mairie **jusqu'au 30 décembre 2011** (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).